



# Négociations télétravail

---

RETOURS SALARIÉS

## Préambule

---

Afin de préparer la négociation sur le télétravail, nous avons demandé aux salariés un retour sur leurs attentes et souhaits mais également, sur leur expérience en matière de télétravail chez AKKA ou dans leurs emplois passés.

Merci à celles et ceux qui ont joué le jeu et qui nous permettent aujourd'hui d'avoir une idée plus précise sur le sujet.

Vous trouverez dans ce document une synthèse des leurs attentes et une liste de points à aborder.

## 1. Constat

---

Le télétravail est déjà pratiqué par de nombreux collaborateurs au sein d'AKKA. Soit rarement car lié à des évènements (neige, grève...), soit de manière plus habituelle quand le salarié en fait la demande et qu'elle est acceptée par son manager.

### Le télétravail actuellement pratiqué

- Une journée de temps en temps si elle est validée par le manager,
- Arrivée plus tard ou départ plus tôt. Le salarié travaille alors quelques heures à son domicile en début ou fin de journée,
- Télétravail pour une personne en situation de handicap,
- Travail à la maison pour finaliser un dossier ou rattraper du retard.

## 2. Retours des salariés

---

Suite à notre appel à témoignage, nous avons reçu un grand nombre d'emails. Certains salariés sont intéressés par ce mode de travail et s'interrogent sur la mise en place, d'autres sont plus expérimentés et nous font part de leur expérience.

### a) Les différents modes de télétravail demandés

- Au domicile,
- Dans des espaces de co-working<sup>1</sup>
- 2 à 3 jours par semaine,
- Possibilité de fractionner en  $\frac{1}{2}$  journée,
- Possibilité de fractionner en  $\frac{1}{4}$  de journée (exemple : partir à 16h00 pour récupérer les enfants puis reprise du travail au domicile),
- Jours fixes ou adaptés au planning.

<sup>1</sup> Un espace de co-working est un espace de travail équipé et partagé par plusieurs utilisateurs issus d'entreprises différentes, dans le but de mutualiser les ressources et les infrastructures

## b) Les avantages pour les salariés

---

- Gain sur le temps de transport,
- moins de stress,
- Moins de fatigue,
- limiter les accidents de trajet,
- Plus de concentration,
- Plus grande efficacité,
- Moins dérangé,
- Meilleure conciliation vie personnelle / vie professionnelle,
- Vrai bénéfice pour la QVT (Qualité de Vie au Travail),
- Emploi du temps flexible,
- Organisation personnelle plus souple.

## c) Les avantages pour l'entreprise

---

- Gain de place car moins de salariés dans l'entreprise au même moment,
- Possibilité de partager les bureaux,
- Disponibilité plus importante des salariés,
- Possibilité d'adapter ses heures de travail pour les salariés qui travaillent avec des clients étrangers (fuseau horaire différents),
- Entreprise plus attractive pour les salariés potentiels. Cela donne un aspect « high-tech / avant-garde / écolo » à l'entreprise, ce qui peut démarquer AKKA de ses concurrents quand il s'agit d'attirer les jeunes talents et de les fidéliser,
- Retenir les salariés présents,
- Prévenir les accidents de trajets.

## d) Les avantages pour tous

---

- Villes moins engorgées,
- Moins de pollution,
- Repeuplement des campagnes.

## d) Les avantages du co-working

---

- Internet performant,
- Postes déjà aménagés,
- Rompre l'isolement,
- Pas seul à la maison,
- Enrichissement mutuel,
- Fonctionnement très flexible.



## f) Les problèmes rencontrés

---

- Espace de travail non dédié au domicile,
- Matériel (bureau, chaise de bureau, double écran...),
- Difficulté d'accès aux données ou au réseau du client (Pas de VPN client),
- Perte de vie sociale,
- Empiètement entre vie personnelle et professionnelle : en étant en permanence « au bureau de la maison » on fusionne les 2 lieux et on perd la notion de séparation entre les 2 activités. Besoin de définir des plages fixes et de maintenir la possibilité de se déconnecter du travail,
- savoir s'astreindre au travail,
- Manque d'autonomie du salarié,
- Culpabilité face aux collègues,
- Manque de suivi du manager.

## g) Questions diverses

---

- Quels clients autorisent le télétravail et quels clients le refusent ?
- Quels sont les moyens qui seront mis en œuvre pour se connecter aux différents réseaux clients ?
- Si je suis à temps partiel, pourrais-je bénéficier de ce dispositif ?
- Lorsque je serai en télétravail, pourrais-je continuer à percevoir mes Tickets restaurant ?
- Si oui, qu'en sera-t-il si je suis en télétravail une ½ journée ?
- Pourra-t-on choisir les jours dédiés au télétravail ?
- L'abonnement transport en commun sera-t-il toujours remboursé et à quelle hauteur ?
- Est-ce qu'il y aura un forfait remboursement mensuel ?
- S'il y a des soucis de sécurité à travailler seul dans des locaux AKKA, n'y en a-t-il pas à travailler seul chez soi?

## g) Questions diverses (suite)

---

- Les jours de télétravail seront-ils fixes ou peuvent-ils bouger en fonction de son planning ?
- Quel sont les métiers, les postes pouvant bénéficier du télétravail ?
- Si je suis en télétravail, comment dois-je pointer ?
- Devrais-je être obligatoirement connecté à un outil comme Skype pour être joignable ?
- Quel est mon recours si ma demande est refusée ?
- Doit-on être équipé d'un PC et téléphone portable ou peut-on utiliser son matériel personnel ?
- Si les jours de télétravail sont fixes, peut-on les modifier exceptionnellement en cas de présence obligatoire ou souhaitée ?
- Quel sera le suivi des personnes en télétravail (entretien, objectifs, évaluation...) ?
- Les personnes en télétravail seront-elles soumises à des plages fixes ?